

## **NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2021 DU CCAS DE LIEVIN**

### **1/ LES PRIORITES ET ORIENTATIONS DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DES BUDGETS :**

Le Débat d'Orientation Budgétaire de février 2021 a eu pour objectif de présenter les grandes tendances pour le budget de l'année à venir. Le CCAS a non seulement pour ambition de maintenir un haut niveau de qualité sur le service rendu à la population et les aides accordées, mais également de procéder à la construction d'un nouveau centre multi-accueil afin d'offrir un meilleur équipement à tout point de vue aux enfants de la Commune.

Pour autant il n'est pas question de fragiliser la situation financière du CCAS ou de son budget annexe qu'est celui de la Résidence Autonomie Maurice Mathieu. A ce titre il est demandé aux services d'être aussi vigilant en 2021 qu'ils l'ont été en 2020 sur l'évolution des postes de dépenses en fonctionnement notamment.

### **2/ BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2021 DU CCAS :**

Le Budget Primitif consolidé (tous budgets confondus) du CCAS s'élève à 9,9 millions d'euros.

Ce budget comporte deux sections :

- Une section de fonctionnement :

Elle retrace les opérations courantes.

Pour les dépenses, il s'agit de toutes celles nécessaires au fonctionnement du CCAS (salaires et charges de personnel, des prestations de services extérieurs comme les charges d'entretien, les autres charges de gestion courante, les intérêts de la dette notamment, ou encore les dotations aux amortissements et aux provisions).

Pour les recettes, il s'agit principalement des prestations de services, des droits d'entrée, des produits de la tarification, des dotations, participations et subventions notamment celle de la Commune dont dépend le CCAS, et éventuellement des reprises sur provisions et amortissements.

- Une section d'investissement :

Elle enregistre les opérations qui accroissent ou diminuent le capital (ou patrimoine) du CCAS.

En dépenses, on y retrouve notamment le remboursement du capital de la dette, les dépenses d'équipement de la structure (acquisitions de biens immobiliers et mobiliers pour une certaine valeur, travaux de constructions).

Pour les recettes d'investissement il s'agit notamment des emprunts, des dotations et subventions. On y trouve également une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement, affecté au financement des investissements.

Sont présentés ci-dessous les deux budgets, CCAS et Résidence Autonomie Maurice MATHIEU pour l'exercice 2021.

**3.1/ Budget fonctionnement / investissement 2021:**

Chacun des deux budgets tient compte des crédits de fonctionnement et d'investissement. Le budget primitif du CCAS est bien évidemment plus important.

**Budget Primitif 2021**  
**CCAS**

	<i>2021</i>		<i>2021</i>
<b><i>Dépenses de fonctionnement (en M €)</i></b>		<b><i>Recettes de fonctionnement (en M €)</i></b>	
<i>011 – Charges à caractère général</i>	<i>1 092 550,00</i>	<i>013 – Atténuation de charges</i>	<i>31 009,61</i>
<i>012 – Charges de personnel</i>	<i>3 267 270,00</i>	<i>70 – Produits du domaine</i>	<i>855 000,00</i>
<i>65 – Autres charges de gestion courante</i>	<i>661 166,00</i>	<i>74 – Subventions d'exploitation</i>	<i>4 029 410,00</i>
<i>66 – Charges financières</i>	<i>4 600,00</i>	<i>75 – Produits de gestion courante</i>	<i>257 200,00</i>
<i>67 – Charges exceptionnelles</i>	<i>10 000,00</i>	<i>77 – Produits exceptionnels</i>	<i>5 500,00</i>
<i>023 – Virement de section de fonctionnement à l'investissement</i>	<i>937 134,00</i>	<i>042 – Recettes d'ordre</i>	<i>270,00</i>
<i>042 – Dépenses d'ordre</i>	<i>70 600,00</i>	<i>002 – Excédent de fonctionnement reporté</i>	<i>864 930,39</i>
<b><i>Total dépenses de la section de fonctionnement</i></b>	<b><i>6 043 320,00</i></b>	<b><i>Total recettes de la section de fonctionnement</i></b>	<b><i>6 043 320,00</i></b>

	<u>2021</u>		<u>2021</u>
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
16 – Emprunts et dettes assimilées	70 500,00	10 – Dotations, fonds divers et réserves	729 532,93
20 – Immobilisations incorporelles	10 000,00	13 – Subventions d'investissement	0,00
21 – Immobilisations corporelles	185 964,00	16 – Emprunts et dettes assimilées	1 100 000,00
23 – Immobilisations en cours	20 000,00	27 – Autres immobilisations financières	15 000,00
AP19.01 – Construction d'une crèche	1 836 000,00	021 – Virement de la section de fonctionnement à l'investissement	937 134,00
27 – Autres immobilisations financières	15 000,00	040 – Recettes d'ordre entre sections	70 600,00
040- Dépenses d'ordre entre sections	270,00	RAR recettes	110 465,27
RAR dépenses	308 892,55		
001 – Déficit d'investissement reporté	516 105,65		
<b>Total dépenses de la section de d'investissement</b>	<b>2 962 732,20</b>	<b>Total recettes de la section d'investissement</b>	<b>2 962 732,20</b>

Le budget 2021 du CCAS présente les caractéristiques et éléments principaux suivants :

- Une baisse de plusieurs postes de dépenses en fonctionnement :
  - o Le budget des dépenses de fonctionnement courant est en légère progression pour tenir compte d'un coût supplémentaire en achat de denrées alimentaires et de conditionnement principalement, afin d'anticiper une éventuelle augmentation du nombre de portages de repas (il est rappelé que la Commune par le biais de son CCAS, a décidé de proposer un tarif unique de 4,5 € pour les portages) ;
  - o Le poste « personnels » est en progression de 1,1 % par rapport à l'inscription budgétaire de l'année précédente ;
  - o Le poste des subventions et participations versées aux autres budgets et organismes est en baisse, car le déficit prévisionnel de la Résidence Autonomie est en baisse ;
  - o Le poste des charges financières suit la même tendance baissière.
  
- Des recettes qui vont diminuer : La subvention de la Commune est reconduite à l'identique. Pour les autres recettes elles sont reconduites et réajustées, sauf pour celle liée aux portages de repas, qui sera en baisse puisque le prix du portage baisse à 4,5 €.
 

Le budget de fonctionnement apparaît stable par rapport à celui de l'exercice précédent grâce à la hausse de l'excédent de l'année dernière, qui compense la baisse de recette liées à la diminution du prix du portage de repas.

- Le remboursement de la dette est prévu en investissement. Ce poste de dépenses devient quasiment nul en l'absence de recours à l'emprunt ces dernières années. La dette du CCAS est d'ailleurs à ce jour quasiment éteinte, ce qui va permettre de faire appel à un nouvel emprunt pour financer une partie de la construction d'un nouveau centre multi-accueil.
- Les investissements 2021 sont consacrés principalement :
  - o aux dépenses de gros entretiens sur les bâtiments,
  - o au renouvellement de matériels des services
  - o et surtout à la construction d'une crèche municipale. Ce projet de crèche présente un coût d'opération prévisionnel de 5,5 millions d'euros TTC, répartis sur 4 années (2019 – 2022). Il sera financé par des ressources propres (756 K €), de l'autofinancement (600 K €), des subventions (1,25 M €) et un recours à l'emprunt de l'ordre de 2,89 M €.
- Enfin notons que le CCAS devrait recourir à une ligne de trésorerie comme chaque année.

**Budget Primitif 2021**  
**Résidence Autonomie Maurice Mathieu**

	2021		2021
<b><i>Dépenses de fonctionnement</i></b>		<b><i>Recettes de fonctionnement</i></b>	
<i>011 – Groupe I « dépenses afférentes à l'exploitation courante »</i>	305 900,00	<i>017 – Groupe I « produits de la tarification »</i>	548 292,95
<i>012 – Groupe II « dépenses afférentes au personnel »</i>	294 380,00	<i>018 – Groupe II « autres produits relatifs à l'exploitation »</i>	140 666,00
<i>016 – Groupe III « dépenses afférentes à la structure »</i>	90 680,00	<i>019 – Groupe III « produits financiers et produits non encaissables »</i>	2 000,00
		<i>002 – Excédent de fonctionnement reporté N-2</i>	1,05
<b><i>Total dépenses de la section de fonctionnement</i></b>	<b>690 960,00</b>	<b><i>Total recettes de la section de fonctionnement</i></b>	<b>690 960,00</b>
	2021		2021
<b><i>Dépenses d'investissement</i></b>		<b><i>Recettes d'investissement</i></b>	
<i>13 – Subventions transférables</i>	1 000,00	<i>10 – Dotations, fonds divers et réserves</i>	5 000,00
<i>16 – Emprunts et dettes assimilées</i>	11 330,00	<i>16 – Emprunts et dettes assimilées</i>	4 500,00
<i>21 – Immobilisations corporelles</i>	278 575,28	<i>28 – Amortissements des immobilisations</i>	38 000,00
<i>23 – Immobilisations en cours</i>		<i>001 – Excédent d'investissement reporté</i>	248 761,36
<i>RAR</i>	5 356,08		
<b><i>Total dépenses de la section de d'investissement</i></b>	<b>296 261,36</b>	<b><i>Total recettes de la section d'investissement</i></b>	<b>296 261,36</b>

Les éléments à retenir sur ce budget primitif 2021 de la Résidence Autonomie sont les suivants :

- Une baisse du budget de fonctionnement de l'ordre de 6,5 % par rapport à celui de N-1. Cette baisse résulte des efforts menés en dépenses de gestion, mais aussi de la baisse continue des intérêts financiers de la dette.
- Des recettes de fonctionnement qui n'évoluent pas et qui sont principalement constituées :
  - o de la tarification des prestations, où il n'y aura pas de revalorisation en 2021 ;
  - o des subventions et participations du CCAS et du Département. Concernant celle du CCAS, elle est en baisse puisque le budget des dépenses a diminué.
- Un budget d'investissement est consacré en 2021 à la réfection du parvis de la Résidence, pour un coût de 197 K €.
- Il est à signaler également en matière de dépenses d'investissements que le capital de la dette à rembourser est une nouvelle fois en diminution.
- Les ressources d'investissements sont, elles, constituées uniquement de ressources propres, c'est-à-dire que la Résidence Autonomie ne fera pas appel à l'emprunt pour financer ses investissements.

### **SYNTHESE :**

Le Budget Primitif 2021 est un budget qui se veut prudent dans l'estimation des recettes et rigoureux dans la prévision des dépenses. Les efforts réalisés ces dernières années en dépenses de fonctionnement ont porté leurs fruits en matière de gestion financière et sont donc poursuivis pour 2021. L'objectif est de préserver un haut niveau d'autofinancement pour la réalisation du projet multi-accueil, ce qui permettra de réduire le recours à l'emprunt et de limiter l'endettement.

Les années à venir seront des années importantes pour le CCAS en termes d'investissements. Il peut compter sur un soutien financier appréciable de la CAF pour financer ce projet.

Le budget proposé, que ce soit pour le CCAS ou son budget annexe, reflète les orientations du Rapport d'Orientation Budgétaire.